



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 4 avril 2006 — N° 11

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 02.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 mars 2006, sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Lelièvre (Gaspé), Mme Papineau (Prévost) et M. Charbonneau (Borduas).

À la fin de son intervention, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir respecté son engagement de réduire les impôts des Québécoises et des Québécois.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Deslières (Beauharnois) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 20 mars 2006, adressée à M. Jean Charest, premier ministre, par M. Georges Banoub, directeur général de PPG Canada inc., concernant les augmentations des tarifs d'électricité.

(Dépôt n° 122-20060404)

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Deslières (Beauharnois) retire certains propos non parlementaires.

**4 avril 2006**

---

À la fin de son intervention, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un plan d'accélération de la croissance de la dette.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure.

---

À 12 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 06.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse

**4 avril 2006**

---

La motion est adoptée.

---

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, dépose :

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.

(Dépôt n° 123-20060404)

---

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.

(Dépôt n° 124-20060404)

---

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2006-2007 et le rapport financier préliminaire 2005-2006 du Directeur général des élections du Québec ;

(Dépôt n° 125-20060404)

**4 avril 2006**

---

Les prévisions budgétaires 2006-2007 et le rapport financier préliminaire 2005-2006 de la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 126-20060404)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Houda-Pepin (La Pinière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 28 février et les 7, 8, 9, 29 et 30 mars 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 127-20060404)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 174 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde de la scierie Norbois, à Rivière-Pentecôte.

(Dépôt n° 128-20060404)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une mise en demeure, en date du 31 mars 2006, adressée à Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, par Me Jacques Jeansonne, de Deslauriers Jeansonne, avocats, à la suite de propos qu'elle aurait tenus le 30 mars 2006 à l'endroit de M. Jean Charest, premier ministre.

(Dépôt n° 129-20060404)

**4 avril 2006**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) dépose :

Un document présenté au Canadian Energy Opportunities Seminar, tenu à Houston, Texas, le 10 novembre 2005, concernant des projets d'exploration pétrolière et gazière dans la province de Québec.

(Dépôt n° 130-20060404)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Girard (Gouin) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des adultes en formation qui se tiendra du 1<sup>er</sup> avril au 7 avril afin de saluer la détermination de centaines de milliers d'adultes québécois qui sont engagés dans une démarche de formation visant à améliorer leurs connaissances et leurs compétences au plus grand bénéfice de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**4 avril 2006**

---

Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée nationale des réfugiés qui est célébrée le 4 avril.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, Mme Charest (Rimouski) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'autisme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Caron (Terrebonne) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 4 avril 2006, la 6<sup>e</sup> Journée de sensibilisation sur le travail invisible, organisée par l'AFEAS ; qu'elle reconnaisse l'apport considérable à la société québécoise de ce travail non rémunéré effectué majoritairement par les femmes, mères et aidantes, auprès des membres de la famille.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

4 avril 2006

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

\_\_\_\_\_

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la proposition d'effectuer un mandat de surveillance de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'étudier les engagements financiers des ministères ;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de voir au suivi du mandat relatif à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 5 avril 2006, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bergeron (Verchères).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre du Québec de renoncer à son projet de vendre une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés.

4 avril 2006

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Lelièvre (Gaspé), Mme Papineau (Prévost), M. Charbonneau (Borduas), Mme Harel, chef de l'opposition officielle, et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Audet, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

### Motions du gouvernement

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de la proposition des hausses de contributions rendue publique par la SAAQ, entende le président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, et ce, selon l'horaire ci-après indiqué :

Le mardi 11 avril 2006 :

QU'à compter de 9 h 30, et ce, pour une durée de 30 minutes, la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes aux députés de l'opposition ;

**4 avril 2006**

---

Que dès la fin de ces remarques, la commission entende le président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec pour une période de 60 minutes ;

QU'au terme de cet exposé, les membres de la commission puissent procéder à un échange d'une durée de 60 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QUE dès la fin des affaires courantes, les membres de la commission poursuivent l'échange avec le président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec pour une durée de 90 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes aux députés d'opposition.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 5 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 5 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Dupuis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

---

À 17 h 27, à la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

**4 avril 2006**

---

**Débats de fin de séance**

À 17 h 59, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Papineau (Prévost) à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, concernant la désuétude des prisons et l'absence de budget d'immobilisation.

---

À 18 h 11, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 avril 2006, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**